

Le Venezuela dénonce à La Haye les sanctions des États-Unis pour crime de lèse humanité



La Haye, Pays-Bas, 13 février (RHC).- Les conséquences des mesures coercitives des États-Unis sont des crimes contre l'humanité qui violent le droit international, a déclaré ce jeudi à La Haye, Jorge Arreaza, ministre des Affaires étrangères du Venezuela.

En conférence de presse, après avoir déposé une plainte devant la Cour Pénale Internationale instruite par le président Nicolas Maduro, Jorge Arreaza a assuré que les agressions de l'administration étasunienne contre la nation bolivarienne ont pour but politique de forcer un changement de gouvernement par la voie inconstitutionnelle.

À cet égard, il a fait observer que la plainte internationale était dûment étayée par des analyses d'experts étrangers et divisée en différents secteurs touchés par les mesures coercitives et unilatérales.

« Nous avons le droit, l'obligation et la responsabilité de protéger notre peuple, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies », a-t-il souligné.

Il a également déclaré que plus de 35 résolutions de l'Assemblée Générale qualifiaient de contraires au droit international les mesures coercitives unilatérales, qui constituent une « sentence de mort pour le peuple vénézuélien ».

Le chef de la diplomatie vénézuélienne, a qualifié ces agressions d'armes de destruction massive qui ne peuvent être vaincues que par le multilatéralisme et qui seront dénoncées dans toutes les enceintes, tant au niveau international que régional.

Il a également dénoncé le fait que les grands médias sont utilisés comme armes psychologiques pour faire croire à des situations inexistantes au Venezuela.

Puis il a toutefois souligné que le peuple vénézuélien est protégé malgré les difficultés, en raison de la politique de l'État qui s'occupe des victimes du blocus, avec plus de 75 % du budget national consacré à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, ainsi qu'à l'accès à l'eau et aux transports.

Le ministre vénézuélien des Affaires Étrangères est arrivé jeudi à la Cour Pénale Internationale pour dénoncer, au nom du peuple et du Gouvernement du pays d'Amérique du Sud, les crimes contre l'humanité commis depuis 2014 par l'exécutif étasunien.

La dernière action de l'administration de Donald Trump a eu lieu le 7 février dernier, lorsque le Département du Trésor des États-Unis a inclus 40 avions du Consortium vénézuélien des industries aéronautiques et aériennes (Conviasa) sur la liste des entités sanctionnées de l'Office de Contrôle des Actifs Étrangers.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement étasunien a indiqué que le président Nicolas Maduro utilisait Conviasa pour promouvoir son propre programme politique, y compris le transfert de fonctionnaires dans des pays tels que la République Populaire Démocratique de Corée, Cuba et l'Iran.

Les sanctions de ce type interdisent aux personnes ou entités sanctionnées d'effectuer des transactions avec des entités nord-américaines et les avoirs qui pourraient être placés sous la juridiction des États-Unis sont bloqués.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/214422-le-venezuela-denonce-a-la-haye-les-sanctions-des-etats-unis-pour-crime-de-lese-humanite>



Radio Habana Cuba